



## Biens tmmobilier en concubinage

Par **aikido41**, le **29/01/2015 à 08:26**

bonjour

en 2007 j'ai acheté une maison avec ma compagne( nous vivons maritalement) mais depuis peu elle veut quitter le domicile pour aller vivre ailleurs nous avons un enfant ensemble de 12ans, donc cette maison est toujours a la banque pendant encore 12 années et elle est co-emprunteuses elle ne veut pas de la maison et moi je voudrai la terminer pour la laisser a mon fils lorsqu'il aura 18 ans est ce possible et que dois je faire pour éviter qu'elle me fasse des problemes merci d'avance pour vos reponses cordialement

Par **domat**, le **29/01/2015 à 16:06**

bjr,

si vous ne voulez pas d'ennui, vous devez racheter la part de votre concubine. pour éviter qu'elle vous fasse des problèmes, dites-lui qu'elle est co-emprunteuse donc solidaire du paiements des remboursement du crédit, en clair si vous ne payez pas, la banque demandera à votre compagne de payer.  
cdt

Par **Mandy1**, le **31/01/2015 à 15:57**

Bonjour je suis marié sans enfant commun, la maison est à mon nom seulement, mon conjoint n'est pas solvable, qu'elles sont ses droits sur ma maison et il ne veut pas quitter la maison, alors que je paies tout toute seule, qu' elles sont mais droits pour qu'il quitte la maison. P.s. Maison acheté pendant le mariage.

Par **domat**, le **31/01/2015 à 16:42**

bjr,

peu importe que la maison vous appartienne en totalité, elle est le logement familial donc votre mari peut y rester car une des obligations du mariage est la communauté de vie. si vous voulez qu'il quitte la maison, vous divorcez. sauf si vous n'êtes dans un régime matrimonial communautaire, un bien acquis pendant le

mariage est un bien commun comme sont communs les gains et salaires.  
cdt